



Demande de remboursement trop perçu mutuelle

Par marie75921

Bonjour,

J'ai quitté une société en mai 2023 et souscrit à la mutuelle obligatoire d'une nouvelle société.

Je reçois aussi un courrier de l'ancienne mutuelle me demandant de rembourser un trop perçu : en effet entre juin 2023 et septembre 2024 ils ont remboursé à des partis tiers (medecins et pharmacie) à la place de ma nouvelle mutuelle pourtant bien rattaché à ma sécurité sociale depuis juin 2023. Dois-je rembourser cette somme n'étant pas le beneficiare ? Est-ce que ma nouvelle mutuelle peut le faire?

Par chaber

Bonjour

Aviez-vous avisé la Sécurité Sociale (AMELI), votre pharmacien, de votre changement de mutuelle complémentaire?

Vous êtes responsable de l'indu versé et donc de le rembourser